



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Contrat d'engagement jeune**

Pour nous retrouver : [normandie.dreets.gouv.fr](https://normandie.dreets.gouv.fr)

## Le cadre juridique

Loi n° 2021-1900 du  
30 décembre 2021 de  
finances pour 2022

Création du contrat  
d'engagement jeune à compter  
du 1<sup>er</sup> mars 2022 à l'article  
L.5131-6 du code du travail

Création d'une allocation  
ponctuelle pour les jeunes  
en PACEA ou en  
accompagnement hors CEJ  
à Pôle Emploi

Décret relatif au  
contrat d'engagement  
jeune

Présenté à la CNNCEFP du  
25 janvier 2022

Décret n° 2022-199 du 18  
février 2022 relatif au  
contrat d'engagement jeune  
et portant diverses mesures  
d'application de l'article 208  
de la loi n° 2021-1900 du 30  
décembre 2021 de finances  
pour 2022

Instruction relative à la  
mise en œuvre du  
CEJ

Instruction DGEFP  
21/02/2022

# Un parcours intensif pour un public jeune éloigné de l'emploi

- **Un dispositif d'une durée maximale de 12 mois (18 de manière exceptionnelle) mis en œuvre par les missions locales et Pôle emploi (et ultérieurement d'autres opérateurs)**
  - **Pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus ou jusqu'à 29 ans révolus pour les personnes reconnues TH, qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable et prêts à s'engager**
  - **La mise en œuvre d'un plan d'actions personnalisé à la suite d'un diagnostic préalable et de la signature d'un contrat d'engagement**
  - **Un conseiller référent pour un accompagnement intensif avec une mise en activité de 15 à 20 heures par semaine tout au long du parcours, sur des thématiques et des formats variés (en individuel, en collectif, en autonomie)**
  - **Le recours à des solutions structurantes au cœur du parcours : formations, accompagnement intensif spécifique réalisé par d'autres opérateurs (E2C, EPIDE, AFPA...), des missions d'utilité sociales (service civique), des périodes d'emplois (contrats aidés, IAE...)**
  - **Un objectif de sortie en emploi durable**
-

# Une allocation pour sécuriser le parcours des jeunes qui en ont besoin

- D'un montant maximal de 500 € pour les jeunes non imposables ou rattachés à un foyer non imposable (300 € lorsque le jeune ou son foyer se situe dans la première tranche d'imposition, 200 € pour les mineurs dans un foyer non imposable ou dans la première tranche d'imposition)
- Une allocation calculée en fonction de la nature des autres revenus perçus par le jeune (dégressifs, différentiels ou non cumulables)
- Un système de sanction financière en cas de non-respect des engagements
- Une allocation versée par Pôle emploi ou l'ASP selon l'opérateur accompagnant le jeune

*Pour les jeunes en PACEA ou en accompagnement intensif hors CEJ à Pôle emploi, maintien d'une allocation ponctuelle d'un montant maximal de 500 euros, plafonnée à 6 fois ce montant par an*

# L'orientation du jeune vers le CEJ

- L'orientation vers le CEJ repose sur un diagnostic approfondi de la situation du jeune – ce diagnostic présente des caractéristiques commune quel que soit l'opérateur (freins à l'emploi, besoins spécifiques, besoin de sécurisation financière...)
- Une orientation vers les missions locales est privilégiée pour les mineurs qui relèvent de l'obligation de formation et pour les jeunes qui présentent des besoins périphériques importants entravant la réalisation de leur projet professionnel
- A l'inverse, pour les jeunes éligibles au CEJ ne présentant pas de freins périphériques, l'orientation vers Pôle emploi sera privilégiée
- Un jeune peut se faire accompagner par l'opérateur de son choix et selon les critères qui lui semblent prioritaires

# L'offre de service de Pôle emploi et des missions locales se structure autour :

- D'un référentiel d'activités d'accompagnement

**8 thématiques : approfondir le diagnostic, lever les freins périphériques, prendre confiance et se mobiliser, construire son projet professionnel, développer ses compétences, préparer sa candidature, rechercher des solutions d'emploi, créer son entreprise**

**Une partie de l'offre de service sera croisée entre Pôle emploi et les missions locales :  
accessibilité à l'ensemble des jeunes en CEJ**

- De solutions structurantes – périodes d'accompagnement et d'activité intenses qui permettent une prolongation du parcours CEJ jusqu'à la fin de la solution + 2 mois → arrêté (à venir)

# Le contenu du contrat d'engagement jeune

<b>Actions structurantes mobilisables</b>	
Formation (au sens large)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation pré-qualifiante, qualifiante, certifiante , diplômante</li> <li>• Prépa compétences</li> <li>• Prépa apprentissage</li> <li>• Ecoles de Production (par dérogation)</li> </ul>
Accompagnement intensif spécifique externe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPIDE</li> <li>• Ecoles de la deuxième chance (E2C)</li> <li>• Service militaire adapté (SMA)</li> <li>• Service militaire volontaire (SMV)</li> <li>• Promo 16-18</li> <li>• Appel à projets PIC (100% inclusion ou IPR)</li> <li>• Période de mobilité européenne (par ex. Erasmus +)</li> <li>• Etablissements et services de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle</li> <li>• Parcours SESAME</li> </ul>
Mission d'utilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service civique</li> <li>• SNU (phase 3 en fonction des modalités de celle-ci.)</li> </ul>
Périodes d'emploi aidé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats aidés ; IAE ; CDDT en EA</li> </ul>

# Une gouvernance territoriale et partenariale

- **Une animation régionale pilotée par l'Etat et en particulier les DREETS, en impliquant notamment les CLP, les DR Pôle emploi et les ARML, ainsi que les partenaires, qui peut s'appuyer sur les instances existantes : triple objectif de coordination, d'animation et d'appui au réseau des DDETS, de suivi du déploiement quantitatif et qualitatif homogène à l'échelle du territoire**
- **Une instance départementale présidée par le préfet de département, impliquant de façon élargie les services de l'Etat, les opérateurs du CEJ, les partenaires susceptibles de mobiliser des solutions pour l'insertion des jeunes, les associations de lutte contre la pauvreté, les collectivités locales**
  - **Intérêt à organiser une implication des jeunes concernés**
- **Une instance technique, au niveau départemental, réunissant l'Etat, les missions locales et Pôle emploi, visant à coordonner l'action des opérateurs et réguler les éventuelles difficultés**
- **Le cas échéant, une instance infra-départementale de coordination Pôle emploi / Missions locales**

Actions	Objectifs de l'action	Dispositifs concernés	Acteurs concernés	Objectifs opérationnels	Niveau de mise en œuvre
parcours « sans couture »	Fluidifier les parcours et lever les complexités potentielles qui pourraient exister lors des phases de passage d'un dispositif à un autre dans le cadre du parcours de CEJ	Stages , formations, PMSMP, actions de mobilisation, contrats aidés, IAE, service civique, service militaire volontaire (la liste exhaustive n'est pas encore connue)	Région, AFPA, GRETA, PE, ML, E2C, EPIDE, Réseau IAE, Réseaux entreprises, Armée,	Rapprochement des réseaux pour éviter les ruptures de parcours	Compte tenu de la nature des actions à conduire et de l'organisation des acteurs concernés, : niveau régional
Les jeunes en rupture	Lever les freins périphériques à l'emploi	Logement , santé, mobilité...	SIAO, ARS, FAS, CD, CLP...	Rendre possible le déroulement du parcours	Compte tenu de la nature des actions à conduire et de l'organisation des acteurs concernés, : niveau départemental
	Accompagnement par des acteurs spécifiques pour les jeunes en rupture	CEJ	Associations de lutte contre la pauvreté	En plus des prescripteurs PE et ML, un AAP national va ouvrir la prescription à des têtes de réseaux nationales ; il s'agit ici de compléter cette liste par des acteurs régionaux	L'AAP déployé au niveau régional
La mobilisation des entreprises	Développer les périodes d'immersion et de formation en situation de travail	PMSMP, Stages, Alternance...	OP, Consulaires, ANDRH, clubs d'entreprises inclusives	Développer les périodes d'immersion et de formation en situation de travail	Compte tenu de la nature des actions à conduire et de l'organisation des acteurs concernés, : niveau départemental et le niveau régional